

COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL CENTRAL

29 MARS 2022

POINT D'AVANCEMENT SUR LES FORMATIONS A LA PREVENTION DU RISQUE AMIANTE AU SEIN DE LA REGION HAUTS DE FRANCE

RAPPORT POUR INFORMATION

Le **plan de formation** de prévention des risques professionnels de la Collectivité, intègre des actions de sensibilisation sur le risque amiante à destination des agents susceptibles de réaliser des activités dans des lieux concernés par les mesures réglementaires de prévention aux risques d'expositions à l'amiante.

Depuis 1996, la réglementation évolue et s'enrichit sans cesse d'évolutions portant sur la conduite de travaux et la gestion administrative de la documentation amiante.

En 2022, le plan de formation sera affirmé et dynamisé par la formation des agents impliqués dans la gestion technique et administrative de l'amiante.

- L'action de sensibilisation destinée aux agents techniques des Services et des EPLE concernés, leur permet de travailler en sécurité:
 - Développement des connaissances de base sur l'amiante (son utilisation, ses propriétés...)
 - Connaissance des risques pour la santé en cas d'exposition à l'amiante et les phénomènes d'exposition,
 - Repérage de sa présence,
 - Savoir quel comportement adopter face au risque.
- L'action de formation ingénierie, destinée aux agents en charge de la planification et du suivi de travaux, ainsi qu'aux agents en charge de la mise à jour et de la communication des données relatives à l'amiante, doit leur permettre de :
 - Développer des connaissances approfondies sur l'amiante
 - Connaître et appliquer les obligations réglementaires relatives à l'amiante (Dossiers Techniques ; Rôle du Maître d'ouvrage et des différents intervenants ; la Recherche Avant Travaux ; L'information des tiers ; Travaux en sous-section 3 et sous-section 4 ; Le suivi de l'amiante).
 - Intégrer le risque amiante dans la planification des travaux en distinguant les priorités (Evitement, retrait, encapsulage/recouvrement, maintien en état).

Le présent rapport vise à vous informer de la campagne de formation des équipes mobiles et des perspectives à venir.

- Suite à une collaboration interprofessionnelle et inter-directions réussie, associant la D.R.H / la D.E.P.L / la D.F.E / la D.S.S.G.R ; à ce jour :
 - Effectifs concernés : 220 agents

- Effectifs formés : > 200 agents. Formation des agents techniques, des responsables d'équipes, de secteur et de service des équipes mobiles ; technicien du service énergie ; soit 92% du public cible.
- Nombre de sessions : 29 demies journées
- Lieux de formation : Lille ; Amiens ; Calais ; Compiègne ; Péronne ; Bruay la Buissière ; Lens ; Laon ; Saint Quentin ; Nogent ; Soissons ; Douai ; Maubeuge
- Elaboration de fiches réflexe « Amiante » par le club sécurité du Département Rénovation et Maintenance en Régie de la D.E.P.L à destination des équipes mobiles,

La douzaine d'agents non formés sera intégrée aux sessions dédiées aux agents techniques des E.P.L.E.

- Formation ingénierie amiante

Par-delà la composante individuelle, la maîtrise du risque amiante nécessite une connaissance collective approfondie et la mise en œuvre de pratiques harmonisées dans sa gestion technique et administrative.

D'ores et déjà, les besoins de formation identifiés pour 2022, sont de:

- 81 Agents de la D.E.P.L
- 25 Agents de la D.P.I.
- 18 Agents de la D.M.P.L.

Il convient de rappeler que toutes ces mesures s'inscrivent dans le principe posé de **non-intervention des agents de la Collectivité sur des matériaux amiantés**.